

## **Paquet neutre et avertissements sanitaires : la loi de santé doit aider à avancer !**

Depuis la Loi Veil de 1976, la lutte contre le tabagisme a suscité bien des mesures : augmentations de prix, interdiction de la publicité et de la vente aux mineurs, interdiction de fumer dans les lieux publics qui semblent à l'origine d'une baisse, notable surtout depuis 1992, des volumes de vente. Toutefois, la consommation reste à un niveau élevé et le tabac continue de tuer un fumeur sur deux, restant la "première cause de mortalité évitable" en France, avec 73.000 décès par an.

### **Qu'est-ce qu'un paquet neutre ?**

Le paquet neutre standardisé constitue une mesure supplémentaire dans la lutte contre le tabagisme. Un paquet de cigarettes neutre est un paquet dépourvu d'éléments de marketing, afin de réduire son attractivité et l'efficacité des actions de marketing associées aux logos des marques et aux efforts des fabricants de cigarettes pour en améliorer et diversifier le design. Le seul élément permettant de différencier les paquets est le nom de la marque à un format prédéfini.

L'Australie, dont la législation anti-tabac est une des plus strictes au monde, a été le premier pays, en décembre 2012, à adopter le paquet neutre. Son objectif principal était de freiner l'entrée des jeunes dans le tabagisme. Les études publiées montrent que, combiné à des avertissements visuels de grande taille, le paquet neutre donne moins envie aux jeunes de commencer à fumer que le paquet « marketé ». Son effet se retrouve aussi chez les fumeurs, dont il augmente les envies d'arrêter de fumer et ou de diminuer. Enfin, il renforce les adultes non-fumeurs dans leur souhait de ne pas commencer à fumer et donne plus envie de cacher le paquet de cigarettes, ce qui contribue à dénormaliser le produit et à en réduire la visibilité pour des enfants.

### **Une mesure dont on ne peut nier l'efficacité**

Entre 2012 et 2013, soit la première année de l'introduction du paquet neutre, il a été constaté une baisse de 3.4% de la prévalence tabagique en Australie. D'autres données sont encourageantes, mêmes si elles ne peuvent être liées au seul paquet neutre, puisque portant sur la période 2010-2013 : recul de l'âge de la 1ère cigarette, de 15,4 ans à 15,9 ans ; proportion de jeunes de 18-24 ans qui n'ont jamais fumé passant de 72% à 77% ; diminution du nombre de cigarettes fumées par semaine de 111 cigarettes à 96.

**Le RESPADD et la Fédération Addiction sont engagés dans la lutte contre le tabagisme dans le cadre d'une politique des addictions globales et soutiennent les actions entreprises pour dénormaliser le tabac et freiner l'entrée dans le tabagisme. Alors que certains essaient de faire pression sur la représentation nationales, nous rappelons que l'instauration du paquet neutre, pour être**

**efficace, devra être associée à une augmentation des prix, à des avertissements visuels de très grande taille, à des paquets de cigarettes non visibles sur les points de vente et à une organisation cohérente des actions de prévention, en lien avec les Consultations Jeunes Consommateurs promus et les acteurs de santé de premier recours, pharmaciens et médecins.**

Plus d'information, [consultez le dossier du CNCT](#) (Comité National contre le Tabagisme)

***Fédération Addiction.** La Fédération Addiction s'est donné pour but de constituer un réseau au service des professionnels accompagnant les usagers dans une approche médico-psycho-sociale et transdisciplinaire des addictions. Aujourd'hui, elle fédère 205 personnes morales représentant plus de 700 établissements, services (CSAPA, CAARUD, CJC, CTR, CT, ELSA, etc.) et 420 personnes physiques (médecins de ville, praticiens hospitaliers, professionnels de la prévention, du médico-social.*

***Le RESPADD.** Le Réseau des Etablissements de santé pour la Prévention des Addictions (RESPADD) a pour objectifs d'informer et sensibiliser les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux pour prévenir les pratiques addictives et leurs complications ; Accompagner les établissements de santé dans l'organisation de la prise en charge des pratiques addictives ; Promouvoir une dynamique de réseau.*

Contacts Presse

**Fédération Addiction** : Caroline PRAT - 01 43 43 72 38 - [c.prat@federationaddiction.fr](mailto:c.prat@federationaddiction.fr)

**RESPADD** : Nicolas BONNET - 06 59 20 62 56 – [nicolas.bonnet@respadd.org](mailto:nicolas.bonnet@respadd.org)